

# cyberSanté Ontario

États financiers

1<sup>er</sup> décembre 2019



**EY**

Travailler ensemble  
pour un monde meilleur

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de  
**cyberSanté Ontario**

## Opinion

Nous avons audité les états financiers de cyberSanté Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> décembre 2019, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour la période de huit mois close à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un sommaire des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de cyberSanté Ontario au 1<sup>er</sup> décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, et de ses flux de trésorerie pour la période de huit mois close à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de cyberSanté Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Observations – transfert d'actifs et de passifs de cyberSanté Ontario à l'Agence Santé Ontario

Nous attirons l'attention à la note 1 des états financiers, qui décrit le transfert des actifs et des passifs de cyberSanté Ontario à l'Agence Santé Ontario le 2 décembre 2019. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de cyberSanté Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider cyberSanté Ontario ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de cyberSanté Ontario.



### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de cyberSanté Ontario;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de cyberSanté Ontario à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener cyberSanté Ontario à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Toronto (Canada)  
Le 24 mars 2020

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



**État de la situation financière**  
(en milliers de dollars)

Au

	1 <sup>er</sup> décembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	9 621	13 494
Charges payées d'avance	16 564	15 987
Montant à recevoir du ministère de la Santé (note 3 b))	18 606	17 994
TVH à recevoir et autres créances (note 6 a))	620	1 916
<b>Total de l'actif à court terme</b>	<b>45 411</b>	<b>49 391</b>
Immobilisations, montant net (note 4)	56 826	70 868
Charges payées d'avance	3 292	6 165
	<b>105 529</b>	<b>126 424</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (notes 6 et 7 e))	15 969	52 963
Montant à payer au ministère de la Santé (note 3 b))	2 593	2 593
Apports reportés – ministère de la Santé (note 3 b))	30 141	—
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>48 703</b>	<b>55 556</b>
Apports de capital reportés (note 5)	56 826	70 868
<b>Total du passif</b>	<b>105 529</b>	<b>126 424</b>
Engagements et éventualités (note 7)		
Événement postérieur à la date des états financiers (note 1)		
<b>Actif net (note 1)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
	<b>105 529</b>	<b>126 424</b>

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,



William Hatanaka  
Président du conseil d'administration



Garry Foster  
Administrateur

## État des résultats et de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Période de huit mois close le 1 <sup>er</sup> décembre 2019 \$	Exercice clos le 31 mars 2019 \$
<b>Produits</b>		
Subventions du gouvernement ( <i>note 3 a</i> )	133 759	234 102
Amortissement des apports de capital reportés ( <i>note 5</i> )	16 342	24 387
	<b>150 101</b>	<b>258 489</b>
<b>Charges (<i>notes 6, 8 et 9</i>)</b>		
Technologie et fonctionnement	70 890	109 058
Données et services de santé numériques	43 542	92 298
Bureaux administratifs	12 500	20 972
Architecture, normes et planification	5 495	7 543
Montants fournis aux bénéficiaires des paiements de transfert pour des dépenses en immobilisations	1 332	4 231
	<b>133 759</b>	<b>234 102</b>
Amortissement des immobilisations ( <i>note 4</i> )	16 342	24 387
	<b>150 101</b>	<b>258 489</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges de la période (<i>note 1</i>)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Actif net au début de la période	—	—
<b>Actif net à la fin de la période</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

Voir les notes ci-jointes.

**État des flux de trésorerie**  
(en milliers de dollars)

	Période de huit mois close le 1 <sup>er</sup> décembre 2019 \$	Exercice clos le 31 mars 2019 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges de la période	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports de capital reportés	(16 342)	(24 387)
Amortissement des immobilisations	16 342	24 387
	—	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	2 296	(9 821)
Montant à recevoir du ministère de la Santé	(612)	(5 919)
TVH à recevoir et autres créances	1 296	(178)
Créditeurs et charges à payer ( <i>note 10</i> )	(26 206)	21 898
Montant à payer au ministère de la Santé	—	(6 768)
Apports reportés – ministère de la Santé	30 141	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>6 915</b>	<b>(788)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations ( <i>note 10</i> )	(13 088)	(19 940)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(13 088)</b>	<b>(19 940)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Apports utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations	2 300	15 610
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>2 300</b>	<b>15 610</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie pendant la période</b>	<b>(3 873)</b>	<b>(5 118)</b>
Trésorerie au début de la période	13 494	18 612
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<b>9 621</b>	<b>13 494</b>

Voir les notes ci-jointes.

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

### 1. Nature des activités

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé (le « ministre »). Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a) Fournir des services de cyberSanté Ontario ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario
- b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté Ontario
- c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08)

cyberSanté Ontario est financé par la province d'Ontario grâce au ministère de la Santé (le « ministère »). cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité qui était en vigueur du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018. Une nouvelle entente de responsabilité a été conclue, laquelle est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 et s'appliquera jusqu'à sa résiliation par le ministère ou par cyberSanté Ontario. Tout excédent des produits sur les charges doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout déficit réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le 30 mai 2019, la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* (la « LSI ») a été proclamée, des articles clés de la LSI, y compris à l'égard de la création d'un nouvel organisme de la Couronne appelé Santé Ontario entrant en vigueur le 6 juin 2019. Cette loi est une composante clé du plan du gouvernement visant à bâtir un système de soins de santé intégré. La LSI investit le ministre du pouvoir de transférer des actifs, des passifs, des droits, des obligations et des employés d'organismes publics, dont cyberSanté Ontario, à Santé Ontario, à un fournisseur de services de santé ou à un système intégré de prestation de soins. La LSI investit également le ministre du pouvoir de dissoudre les organismes transférés.

Depuis le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario forment également le conseil d'administration de cyberSanté Ontario. Le conseil d'administration de Santé Ontario supervisera le processus de transfert de multiples agences provinciales à Santé Ontario.

Le 13 novembre 2019, la ministre a remis un arrêté de transfert à cinq agences provinciales, y compris cyberSanté Ontario. Le 2 décembre 2019, les employés, actifs, passifs, droits et obligations de cyberSanté Ontario ont été transférés à Santé Ontario.

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

#### Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont constatés à titre d'apports de capital reportés lorsqu'ils sont comptabilisés initialement et sont amortis par imputation aux résultats de la même manière que les actifs connexes.

#### Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux bureaux administratifs.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des contrats de location

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'il ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

#### Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Aux termes du plan, cyberSanté Ontario verse un montant équivalent à celui des salariés jusqu'à un maximum de 6 % de leur revenu annuel. Les cotisations de cyberSanté Ontario aux régimes de retraite sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

#### Actifs et passifs financiers

cyberSanté Ontario évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, il évalue ses actifs et passifs financiers au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les montants à recevoir du (à payer au) ministère de la Santé, la taxe de vente harmonisée (la « TVH ») à recevoir et autres créances, et les créditeurs et charges à payer.



## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

### 3. Gouvernement de l'Ontario

a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	Période de huit mois close le 1 <sup>er</sup> décembre 2019 \$	Exercice clos le 31 mars 2019 \$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	146 175	196 796
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	16 142	52 961
<b>Total du financement reçu</b>	<b>162 317</b>	<b>249 757</b>
Montants à recevoir pour financer les immobilisations ( <i>note 3 b</i> )	2 300	2 210
Montants à recevoir pour financer les dépenses en immobilisations des bénéficiaires des paiements de transfert ( <i>note 3 b</i> )	1 332	—
<b>Total du financement à recevoir pour les dépenses en immobilisations</b>	<b>3 632</b>	<b>2 210</b>
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés ( <i>note 5</i> )	(2 300)	(15 610)
Intérêt gagné au cours de la période devant être remboursé au ministère de la Santé	251	338
Financement remboursable au ministère de la Santé ( <i>note 3 b</i> )	—	(2 593)
Financement reçu et reporté pour couvrir la période allant jusqu'au 31 mars 2020 ( <i>note 3 b</i> )	(30 141)	—
<b>Montant comptabilisé à titre de produits</b>	<b>133 759</b>	<b>234 102</b>

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

b) Les montants à recevoir du (à payer au) ministère de la Santé comprennent ce qui suit :

	1 <sup>er</sup> décembre 2019	31 mars 2019
	\$	\$
Montant à recevoir du ministère de la Santé pour les programmes administrés (note 6 f))	5 686	8 706
Financement à recevoir – dépenses en immobilisations de la période précédente (note 3 a))	2 210	—
Financement à recevoir – dépenses de fonctionnement des périodes précédentes	7 078	7 078
Financement à recevoir – dépenses en immobilisations de la période en cours (note 3 a))	3 632	2 210
<b>Montant à recevoir du ministère de la Santé</b>	<b>18 606</b>	<b>17 994</b>
Financement remboursable – périodes précédentes (note 3 a))	(2 593)	—
Financement remboursable – période en cours (note 3 a))	—	(2 593)
<b>Montant à payer au ministère de la Santé</b>	<b>(2 593)</b>	<b>(2 593)</b>
Apports reçus du ministère de la Santé et reportés pour la période allant jusqu'au 31 mars 2020 (note 3 b))	(30 141)	—

### 4. Immobilisations

	1 <sup>er</sup> décembre 2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	99 787	76 109	23 678
Logiciels	150 267	119 463	30 804
Mobilier et matériel de bureau	6 316	6 195	121
Améliorations locatives	6 620	6 147	473
Travaux en cours	1 750	—	1 750
	<b>264 740</b>	<b>207 914</b>	<b>56 826</b>
	31 mars 2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	103 287	71 894	31 393
Logiciels	149 613	111 235	38 378
Mobilier et matériel de bureau	6 322	6 126	196
Améliorations locatives	6 603	5 899	704
Travaux en cours	197	—	197
	<b>266 022</b>	<b>195 154</b>	<b>70 868</b>

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

Pour la période considérée, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 3 582 \$ (8 893 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019), un amortissement cumulé de 3 569 \$ (8 710 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) et une valeur comptable nette de 13 \$ (183 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

### 5. Apports de capital reportés

	Période de huit mois close le 1 <sup>er</sup> décembre 2019 \$	Exercice clos le 31 mars 2019 \$
<b>Solde au début de la période</b>	<b>70 868</b>	79 645
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations ( <i>note 3 a</i> )	<b>2 300</b>	15 610
Amortissement	<b>(16 342)</b>	(24 387)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>56 826</b>	70 868

### 6. Opération entre apparentés

cyberSanté Ontario est contrôlé par la province d'Ontario par l'entremise du ministère; par conséquent, il est un apparenté pour les autres entités qui sont contrôlées ou qui peuvent faire l'objet d'une influence notable par la province d'Ontario. Les opérations entre apparentés sont présentées ci-après.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les apparentés.

- a) cyberSanté Ontario a conclu des ententes de paiement de transfert avec divers apparentés. Aux termes de ces ententes, cyberSanté Ontario leur verse des paiements lorsque les critères d'admissibilité établis sont respectés.

Pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, les charges liées aux données et services de santé numériques comprenaient un montant de 8 499 \$ (30 766 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) en paiements de transfert aux hôpitaux apparentés et aux réseaux locaux d'intégration des services de santé.

Au 31 décembre 2019, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 884 \$ (15 196 \$ au 31 mars 2019) à verser à des apparentés, et la TVH à recevoir et autres créances comprenaient un montant de néant (187 \$ au 31 mars 2019) remboursable à cyberSanté Ontario par un apparenté aux termes de ces ententes.

- b) cyberSanté Ontario a conclu avec un hôpital d'Ontario une entente prévoyant la prestation de services de soutien à l'égard de l'une de ses applications. Pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, les charges liées aux données et services de santé numériques comprenaient un montant de 727 \$ (1 468 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) en lien avec cette entente. Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprenaient un montant de néant (156 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019). Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 62 \$ (606 \$ au 31 mars 2019) à verser à l'hôpital.

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

- c) Au cours de la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, Hydro One a facturé un montant de 12 850 \$ (19 135 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) à cyberSanté Ontario pour la prestation de services de réseau. Ce montant est comptabilisé dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement. Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 1 759 \$ (1 691 \$ au 31 mars 2019) à verser à Hydro One.
- d) Pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprenaient un montant de 1 346 \$ (2 020 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations engagées avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. Les charges liées aux bureaux administratifs comprennent également un montant de 3 486 \$ (5 341 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations engagées avec Infrastructure Ontario. Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient respectivement un montant de 609 \$ (682 \$ au 31 mars 2019) et un montant de néant (963 \$ au 31 mars 2019) à verser au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et à Infrastructure Ontario.
- e) Pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprenaient un montant de 425 \$ (828 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) et les charges liées aux bureaux administratifs comprenaient un montant de 91 \$ (171 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) pour la prestation de services administratifs et d'autres services de soutien du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, du Secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère du Travail de l'Ontario, du ministère des Finances, du ministère du Procureur général ainsi que d'autres hôpitaux et organismes de soins de santé. Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 222 \$ (308 \$ au 31 mars 2019) au titre de ces services.
- f) Au cours de la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, cyberSanté Ontario a dépensé 5 686 \$ (8 706 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) pour les programmes qu'il administre au nom du ministère. Les montants dépensés sont recouvrables auprès du ministère (note 3 b)). Les montants sont comptabilisés déduction faite des recouvrements et sont inclus dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement.
- g) Au cours de la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019, aux termes d'une entente avec un collègue en Ontario, cyberSanté Ontario a dépensé 100 \$ (355 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) afin de développer des prototypes et réaliser des études de faisabilité pour l'infrastructure de dossier médical électronique de cyberSanté Ontario. De ces coûts, 100 \$ (355 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019) sont inclus dans les charges au titre de l'architecture, des normes et de la planification. Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de néant \$ (235 \$ au 31 mars 2019).

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

### 7. Engagements et éventualités

- a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2020 (quatre mois : du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020)	8 496
2021	36 924
2022	27 081
2023	15 787
	<u>88 288</u>

Les engagements ci-dessus comprennent un montant de 64 082 \$ à verser à Hydro One dans le cadre d'une entente de services de réseau et un montant de 4 490 \$ à verser au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs au titre des coûts liés aux installations.

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les contrats de location pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable des paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation et des autres frais d'occupation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des contrats de location sont les suivants :

	\$
2020 (quatre mois : du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020)	1 813
2021	5 892
2022	3 318
2023	2 139
2024 et par la suite	4 405
	<u>17 567</u>

- c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le total des paiements futurs relatifs à ces contrats s'élève à environ 31,8 millions de dollars, dont une tranche de 23,1 millions de dollars sera versée aux apparentés, comme il est expliqué à la note 6 a). Un montant approximatif de 12,1 millions de dollars de ces paiements futurs devrait être versé au cours des quatre derniers mois de l'exercice 2019-2020 et le solde de 19,7 millions de dollars sera versé au cours de l'exercice 2020-2021.

- d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

## Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

1<sup>er</sup> décembre 2019

- e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

### 8. Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario à ce régime pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019 se sont élevées à 2 648 \$ (3 923 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019).

### 9. Rémunération du conseil d'administration

Le total de la rémunération versée aux membres du conseil d'administration pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019 était de néant (55 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2019). Les salaires versés aux membres du conseil d'administration qui sont employés du gouvernement de l'Ontario figurent dans la liste « Divulgence des traitements dans le secteur public » qui se trouve dans le site Web du gouvernement de l'Ontario.

### 10. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créditeurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019 totalisant 10 788 \$ (4 330 \$ le 31 mars 2019) a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

### 11. Instruments financiers

#### Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne traitant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 1<sup>er</sup> décembre 2019, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

#### Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créditeurs viennent à échéance à moins de six mois.

### 12. États financiers comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport aux états financiers présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers pour la période de huit mois close le 1<sup>er</sup> décembre 2019.